

Commune d'ASPACH-LE-BAS
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20.01.2026**

Nombre

de conseillers en fonction : 13
de conseillers présents : 9
de conseillers votants : 11
dont procurations : 2

OBJET :

**Acceptation d'un don
de 2 000 €**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-du mois de janvier le Conseil Municipal de la commune d'ASPACH-LE-BAS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice LEMBLE, Maire.

Etaient présents :

M. Maurice LEMBLE

M Marius WALCZAK, Mme Francine GROSS

M Armand BUCHER, M Marc DEIBER Mme Véronique ECKERLIN Mme Raymonde WAGNER VONE, M Nicolas WENTZ

Etaient excusés :

M Jean-Michel DE MATTEIS, Mme Martine KUZNIK, Mme Nadia SCHITTLY Mme Myriam DAIDONE et M Théo MANIGOLD

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

M Jean-Michel DE MATTEIS donne procuration à M Maurice LEMBLE

Mme Nadia SCHITTLY donne mandat à M Armand BUCHER

Mme Martine KUZNIK donne mandat à Francine GROSS

Etaient absents non excusés : néant

M Claude WUHRLIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

Acceptation d'un don de 2 000 € pour l'acquisition de jeux destinés à l'aire de jeux communale

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2242-1,

Considérant que Madame Monique DE CLERCQ a exprimé le souhait de faire un don d'un montant de **deux mille euros (2 000 €)** au profit de la commune,

Considérant que ce don est destiné à financer l'achat de jeux pour l'aire de jeux communale, contribuant ainsi à l'amélioration des équipements publics à destination des enfants et des familles,

Considérant l'intérêt communal que présente cette acquisition pour le cadre de vie de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide :

D'accepter le don d'un montant de 2 000 € consenti par Madame Monique DE CLERCQ au profit de la commune.

De préciser que ce don sera affecté exclusivement à l'acquisition de jeux destinés à l'aire de jeux communale.

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'encaissement de ce don et à signer tout document s'y rapportant.

De remercier officiellement Madame DE CLERCQ Monique pour sa générosité et son engagement en faveur des équipements communaux et de la jeunesse.

ASPACH LE BAS, le 21.01.2026

Le Maire,

